

# VITAMINE C

*Le p'tit journal vitaminé qui pétille et qui a du cachet !*

Yves,

T'inquiète, nous n'allons pas la faire longue. Mais difficile de résumer ce que nous avons sur le cœur et que nous voulons te partager.

Que dire ?

Le sujet est tellement vaste et important de par la grandeur du personnage.

Tu es notre mentor,  
tu es également notre leader.

Pour cela et bien d'autres qualités encore, merci.

Merci aussi Yves pour ton énergie, ton dévouement, ton enthousiasme, ton altruisme et ta volonté d'avancer.

Depuis ton implication comme Secrétaire National Non Marchand nous avons vécu des avancées très importantes dans notre secteur.

Que ce soit au niveau barémique, conditions de travail, aménagement de fin de carrière et on en passe.

Le monde politique n'a pas de secrets pour toi, de même que l'art de la négociation.

Les militants du Non Marchand sont fiers et heureux d'avoir pu bénéficier de tes qualités et de tes compétences.

Nous n'avons aucun doute sur tes nouvelles orientations, sur tes futurs projets de vie. C'est clair que tu vas leur apporter une belle énergie.

Au nom de tous les militants nous te souhaitons de continuer à te réaliser et t'épanouir à l'ère de ta pension.

Affectueusement, de la part de tous les membres des différentes instances que tu guides.

Daisy et Nathalie

Présidente et Vice Présidente du Bureau National Hôpitaux



A LA RECHERCHE DU

# COLLÈGUE FANTÔME

Ce 13 juin 2023 nous étions plus de 11.000 dans les rues de Bruxelles pour réclamer de meilleures conditions de travail et pour dénoncer la dégradation des soins de santé.





## A la recherche du collègue fantôme

**Nos métiers essentiels enfin tenables et attractifs : GO !**











## A la recherche du collègue fantôme

**Nos métiers essentiels enfin tenables et attractifs : GO !**





## RCC (Régime de chômage avec complément d'entreprise) les conditions d'accès 2023-2025

Les CCT sectorielles (en Commission Paritaire 330) réglant les RCC ont été reconduites.

Les conditions d'accès suivantes sont valables du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2025.

### Régime travail de nuit, métiers lourds, incapacité dans la construction

Age : 60 ans (condition d'âge doit être remplie au plus tard le 30 juin 2025)

Carrière : 33 ans

20 ans de travail de nuit

Ou métier lourd (au sens de l'AR 3 mai 2017)

### Régime « résiduel » métier lourd

Age : 60 ans (condition d'âge doit être remplie au plus tard le 30 juin 2025)

Carrière : 35 ans

### Régime « carrière longue »

Age : 60 ans (condition d'âge doit être remplie au plus tard le 30 juin 2025)

Carrière : 40 ans

Une dispense de l'obligation de disponibilité adaptée peut être demandée.

Vous êtes intéressé-e par le RCC et vous pensez répondre aux conditions ?

N'hésitez pas à demander des compléments d'information à votre délégué-e CNE.



## Manifester est un droit démocratique fondamental!

Nous étions réunis ce 7 juin devant le cabinet du Ministre Van Quickenborne, pour demander le retrait de la disposition qui contient une interdiction judiciaire de manifester.

**NON**, nous ne sommes pas là pour "défendre les casseurs"!

✓ **OUI**, nous sommes là pour protéger une liberté fondamentale mise à mal!

La commission a été annulée : le gouvernement est sans doute en difficulté ! C'est une victoire pour nous



**REJOINS-NOUS**

[www.lacsc.be/affiliation](http://www.lacsc.be/affiliation)





# L'assistant.e en soins

Un avant-projet de loi existe dans le domaine de la formation en art infirmier, il prévoit la création d'une nouvelle fonction: la fonction d'assistant.e en soins infirmiers.

En Flandres, ce professionnel remplacera l'HB05 (équivalent de l'infirmier.e breveté.e) qui se traduit en français par assistant.e en soins. Ce nouveau professionnel a été mis en place car l'HB05 n'est pas reconnu comme "euromobile".

En Wallonie, l'infirmier.e breveté.e est reconnu.e comme Infirmier.e responsable en soins généraux et "euromobile".

La formation est longue : 3 ans, soit 1 année de moins que pour la formation Bachelier en Soins Infirmiers.

Le pays subit bien actuellement une pénurie de personnel infirmier.

En quoi cette nouvelle fonction, diplôme, appellation, va pallier au manque réel de personnel infirmier sur le terrain ?

Le secteur des soins a un besoin urgent d'infirmiers.

Quelle sera la possibilité pour ces soignants de poursuivre les études jusqu'à l'obtention du diplôme d'infirmier ? Quel genre de « passerelle » pour obtenir le diplôme d'infirmier, combien d'années supplémentaires ? Sera-t-il possible d'aboutir au diplôme d'infirmier en n'ayant pas le même parcours scolaire ?

En quoi l'assistant.e en soins résoudra le manque de professionnels de la santé ?

Cette nouvelle appellation doit pouvoir répondre à nos questions .

Il faut des formations faisables et attrayantes, des passerelles réalistes, atteignables et accessibles, donnant la possibilité d'évolution dans la formation pour permettre à celles et ceux qui sont dans le circuit de poursuivre et d'atteindre le diplôme requis d'infirmier.

Quoiqu'il en soit, la formation ne débutera pas encore pour septembre 2023 . Mais nous resterons extrêmement vigilants afin d'éviter que la filière brevetée ne disparaisse aggravant la pénurie infirmière.

Rosa et Pascale



## 7 AVRIL : JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

La Belgique est souvent considérée comme une référence dans le domaine des soins de santé. Son système est universel et solidaire. Cependant ce modèle est confronté à des défis importants liés à la commercialisation croissante des soins de santé, ainsi qu'au manque de personnel soignant et à la fermeture des lits d'hôpitaux.

La marchandisation des soins de santé se manifeste de plusieurs manières en Belgique. Peut-on dire que certains hôpitaux sont devenus des entreprises à but lucratif qui cherchent sans cesse à accroître leurs profits ? De plus, on observe une augmentation continue des coûts liés aux soins de santé en partie en raison de l'influence croissante des compagnies pharmaceutiques qui ont le pouvoir de fixer les prix des médicaments .

En outre, les hôpitaux en Belgique font également face à une pénurie de plus en plus inquiétante de personnel, ce qui a conduit à une réduction du nombre de lits d'hôpitaux disponibles. Ces fermetures de lits ont eu un impact négatif sur les patients. En effet , cela entraîne des temps d'attente pour les soins beaucoup plus importants réduisant ainsi l'offre et la qualité des soins

Face à ces tendances, les professionnels de la santé et les citoyens belges se mobilisent pour défendre le système de soins de santé universel et solidaire. Des initiatives telles que la campagne, les réclamations syndicales ont été lancées pour protéger l'accès aux soins de santé.



Il est important de souligner que la commercialisation des soins de santé et la pénurie de personnel soignant ne sont pas des problèmes propres à la Belgique. De nombreux pays à travers le monde sont confrontés à ce types de défis. En fait, la pandémie de COVID-19 a mis en évidence le manque de personnel dans les hôpitaux.

En conclusion, la lutte contre la commercialisation, la pénurie de personnel soignant et la fermeture des lits d'hôpitaux sont des défis importants pour le système de santé belge. C'est pour cette raison qu'il est important pour nous syndicat de mener des actions en front commun . Des initiatives de mobilisation de la société civile et des professionnels de la santé sont en cours pour essayer de les combattre. Il est crucial de défendre l'accès aux soins de santé pour tous, et de retravailler l'ensemble du système pour faire face aux défis actuels et futurs.

N'hésitez pas à consulter la vidéo réalisée en cette journée du 7 avril sur les liens suivants :

<https://www.youtube.com/watch?v=lac4oujaGRc>

<https://www.facebook.com/100063441657210/videos/526410899453042>





## VICTOIRES SYNDICALES

### L'écartement prophylactique à EPSYLON

En 2019, une nouvelle politique de maternité a été mise en place par la direction d'Epsilon (Clinique psychiatrique). Ces nouvelles mesures supprimaient la possibilité pour les travailleuses occupant certaines fonctions (Psychologue, assistantes sociales, ergo, éducatrice sportive, kiné...) d'être écartées de manière prophylactique en raison de leur grossesse et de leur période d'allaitement. A partir de ce moment, les travailleuses enceintes ont donc éprouvé des difficultés sur leur lieu de travail et ont fini, épuisées, sous certificat médical. Ces certificats médicaux avaient remplacé l'écartement prophylactique. Rester au travail quitte à s'épuiser. Guérir au lieu de prévenir. Telle était la vision de la direction d'Epsilon et du médecin du travail.

Heureusement, la délégation syndicale CNE a sollicité l'inspection du bien-être au travail qui a soutenu la demande d'une analyse de risques psychosociaux. Cette enquête réalisée en 2022 et 2023 a effectivement mis en évidence des risques psychosociaux pour les travailleuses enceintes : Oui! Occuper une fonction de soignante, soutenir et porter la souffrance des patients, est quelque chose de contraignant psychologiquement en période de grossesse et en période d'allaitement. Oui! Des risques psychosociaux existent! Oui! Travailler avec des personnes enceintes entraînent des contraintes d'organisation pour des équipes soignantes.

En avril 2023, avec le soutien des travailleurs et travailleuses décidés à se mobiliser, la délégation CNE a fermement soutenu un retour aux dispositions qui permettaient donc une possibilité d'écartement prophylactique. Un accord a été trouvé avec la direction afin de revenir à ces anciennes dispositions avec en prime un élargissement de ces mesures préventives aux travailleuses des services ouvriers (aides hôtelières, personnel technique, service steward).



# Primes syndicales

110€ pour les cotisants temps pleins et  
55€ pour les cotisants temps partiels

**Si vous êtes affilié.e à la CNE, vous avez reçu  
chez vous un formulaire pour percevoir votre  
prime syndicale.**

Ce formulaire, complété, daté et signé est à renvoyer à la CNE avant le 30 septembre 2023

- Soit par la poste : CNE- service primes (52, avenue R. Schuman - 1401 Nivelles)
- Soit par mail à [cne.primesyndicales@acv-csc.be](mailto:cne.primesyndicales@acv-csc.be)
- Soit en le remettant à vos délégué.e.s

-> Si vous ne l'avez pas encore reçu, n'hésitez pas, adressez-vous à votre  
ou vos délégué.e.s

Pour avoir droit à la prime syndicale:

- Vous devez être affilié.e et en ordre de cotisation depuis au moins le 01/10/2022
- Avoir effectivement travaillé dans le secteur en 2022



**Si vous ne l'avez pas encore reçu, n'hésitez pas,  
adressez-vous à votre ou vos délégué.e.s**

UNE QUESTION SUR VOS  
CONGÉS?

[WWW.LACSC.BE/VACANCES](http://WWW.LACSC.BE/VACANCES)



Wagdan CHAKIB  
D'Orttance NZIEMI  
Evelyne MAGERAT  
Daisy DIAZ  
Nathalie BOUCHEZ  
Rosa NAVARRO  
Pascale CONRARDY  
Michel RENARD

### Ont participé à ce numéro

Réalisation  
Evelyne MAGERAT  
Carl YERNAUX

Editeur irresponsable  
Sébastien ROBEET  
Avenue Robert Schuman, 52  
1401 Nivelles